



- ① Rue des Fontaines à l'intersection avec la rue Saint-Georges : Sortie libre uniquement
- ② Rue Saint-James à l'intersection avec la rue Saint-Georges : entrée contrôlée et sortie contrôlée
- ③ Rue des Fontaines à l'intersection avec la rue Albéric Cailloux : entrée contrôlée uniquement
- ④ Rue des Récollets à l'intersection avec le Quai Salvette : sortie libre uniquement
- ⑤ Place Doublet à l'intersection avec la rue Neuve d'Argenson : entrée contrôlée uniquement
- ⑥ Rue du Port à l'intersection avec le Quai Salvette : entrée contrôlée et sortie contrôlée
- ⑦ Rue des Conférences à l'intersection avec le Quai Salvette : entrée contrôlée et sortie contrôlée
- ⑧ Rue du Dragon à l'intersection avec la rue Paul Bert : entrée contrôlée et sortie contrôlée
- ⑨ Rue du Périgord à l'intersection avec la rue Neuve d'Argenson : entrée contrôlée uniquement
- ⑩ Place Louis de la Bardonnie 1 face à l'immeuble n°11 (BAT) : entrée contrôlée uniquement
- ⑪ Place Louis de la Bardonnie 2 face à l'immeuble n°21 (Brûlerie du Périgord) : entrée contrôlée uniquement